

## MANAGEMENT

# Formation des membres du CSE - Volet économique et social



Date de dernière mise à jour 21 mars  
2023

## Durée et organisation

Durée 2 jours

- ▶ Mise en situation concrète des stagiaires à partir des études de cas, d'observations et de recherches au sein de son entreprise
- ▶ Juriste intervenant sur la partie pratique du CSE et IPRP intervenant sur la partie prévention des risques professionnels
- ▶ Apports théoriques et méthodologiques
- ▶ Exemples d'applications pratiques
- ▶ Animation participative, travail en groupe
- ▶ Jeux de rôle

### Lieu | Date

VITRÉ

03/06/2024 - 17/06/2024

## Objectif de la formation

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capable de :

- ▶ Connaître les modalités de fonctionnement du CSE, les règles, les missions,
- ▶ Présenter les réclamations collectives ou individuelles des salariés à l'employeur.

### Admission

#### Public

- ▶ Tous publics : salariés, demandeurs d'emploi, ...

#### Pré-requis d'entrée en formation

Pré-requis :

- ▶ Etre élu
- ▶ Maîtriser les savoirs fondamentaux

#### BON À SAVOIR

- ▶ Le droit à la formation des membres du CSE existe quelle que soit la taille de l'entreprise ou de l'établissement.
- ▶ La formation doit être renouvelée après 4 ans de mandats, consécutifs ou non.

#### Modalités et délais d'accès

##### Modalités

Inscription et signature de la convention de formation

##### Délais d'accès

Formation proposée pour minimum 1 session par an. Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la semaine précédent le démarrage de la formation.

##### Parcours adaptés

Adaptation possible du parcours selon profil du stagiaire

# Programme

## Les sources utiles en droit du travail pour exercer votre mandat

- ▶ Loi, convention collective, accord de branche, accord d'entreprise, règlement intérieur, usages...
- ▶ S'informer efficacement et savoir où trouver les éléments d'informations propres à sa structure et à sa branche professionnelle

## La composition du CSE | le bureau | le fonctionnement

### Le rôle et les attributions des membres du CSE

- ▶ La présentation des réclamations à l'employeur
- ▶ Les relations avec les collègues salariés
- ▶ Les informations et consultations obligatoires de la part de l'employeur vis à vis du CSE
- ▶ Les informations ponctuelles et périodiques du CSE
- ▶ Le pouvoir de négociation d'accords CSE (conditions, thématiques)
- ▶ La gestion des activités sociales et culturelles
- ▶ La prévention des risques

### Les moyens d'action

### La protection des élus et leurs responsabilités

### Aspects comptables et financiers de la gestion du CSE

- ▶ Budget de fonctionnement du CSE
- ▶ Contribution patronale aux activités sociales et culturelles (ASC)
- ▶ Comptabilité du CSE
- ▶ Avantages et cotisations sociales
- ▶ Compréhension des comptes de l'entreprise

## Indicateurs de performance

### ▶ Satisfaction stagiaire :



100 %

- ▶ Nombre d'apprenants formés : 562 salariés formés en Management en 2021 (17011 heures de formation)

Pour obtenir des données précises, merci de contacter notre service [Qualité](#).

Indicateurs mis à jour le 25/09/2022

## Handicap

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre). En savoir +, contacter notre référent handicap : [ICI](#)

### Coût

660 € HT

### Modalités et moyens pédagogiques

#### Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages et/ou en distanciel pour certains modules.

#### Moyens pédagogiques

Salles de formation équipées et plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

#### Équipe pédagogique

Formateurs experts titulaires au minimum d'un BAC+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine, professionnels du métier, responsable de formation, direction de centre, conseillers formations, référent handicap, équipe administrative

### Modalités d'évaluation et d'examen

Utilisation d'une grille pratique de compétences lors des mises en situation collectives et individuelles.

### Validation

Remise d'une attestation de compétences

### Contacts

Contactez votre conseiller [ère inter](#) :

- ▶ DPT 22-29 | [Nadia LE CHANU](#) | 02 96 58 69 86
- ▶ DPT 35-56 | [Corinne PRIGENT](#) | 02 96 58 07 27
- ▶ Vitré | [Katia CANTIN](#) | 02 99 74 11 89

### A noter

#### Obligation réglementaire :

- ▶ Le Comité Social et Economique (CSE) est mis en place dans les entreprises d'au moins 11 salariés (art. L. 2311-2 du Code du travail et suivants).

► Il remplace les représentants élus du personnel dans l'entreprise. Il fusionne l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP), délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).